



Rémunération supplémentaire des capitaux d'épargne

Grâce à un rendement des placements très satisfaisant, la CPAT peut verser un intérêt de 2,5 pour cent sur les capitaux d'épargne à fin 2019. En même temps, les capitaux de prévoyance pour les bénéficiaires de rente et les réserves seront encore renforcés.

Résultat des placements en 2019

Après une année de placements négative en 2018, 2019 a été une année très positive. Toutes les catégories de placements réalisaient des gains ciblés. Selon les données provisoires, la CPAT a affiché une performance d'environ 11 pour cent l'année dernière. Au printemps, nous vous fournirons des informations détaillées dans notre rapport annuel.

Rémunération des capitaux de prévoyance

En raison du bon résultat des placements, le capital d'épargne de tous les assurés actifs pour 2019 a porté intérêt à 2,5 pour cent, ce qui est nettement supérieur au taux d'intérêt LPP de 1 pour cent. Nous distribuons donc quelque CHF 24 millions d'intérêts supplémentaires à nos assurés.

Rémunération des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente sont calculés au moyen d'un taux « d'intérêt technique ». Compte tenu du niveau encore très bas des taux d'intérêt sur les marchés des capitaux, ce taux d'intérêt actuarial est réduit au 1.1.2020 de 2 à 1,5 pour cent. Cela signifie que les réserves mathématiques de prévoyance sont renforcées de plus de 45 millions de francs suisses, ce qui réduit les exigences de rendement futures.

Les assurés actifs et les bénéficiaires de rente participent ainsi au bon résultat des placements. En outre, les réserves de fluctuation de valeur seront augmentées pour amortir les incertitudes sur les marchés des placements.

Certificats d'assurance

Les certificats d'assurance contenus dans les enveloppes sont destinés aux assurés de votre entreprise. Ils présentent les informations essentielles de la prévoyance professionnelle de chaque assuré de la CPAT. Nous vous prions de bien vouloir remettre ces enveloppes fermées. Vous trouverez sur notre site, à la rubrique « Downloads & formulaires », l'aide-mémoire « Explications du certificat d'assurance », qui explique les différentes données du certificat.

Ajustements au règlement d'assurance

Le niveau encore très bas des taux d'intérêt n'entraîne pas seulement une réduction du taux d'intérêt technique, mais constitue également la principale raison de la nouvelle réduction du taux de conversion à partir de 2020, que nous avons déjà annoncée il y a un an. Le taux de conversion à 65 ans sera abaissé en deux étapes à 5,8% pour les hommes et 6,1% pour les femmes (pour plus d'informations, veuillez consulter la page d'accueil sous "Documents et formulaires"). Cela réduira la redistribution actuelle des assurés actifs aux bénéficiaires de rente.

Comme annoncé avec la cpat info en novembre, divers autres ajustements seront introduits à partir du 1^{er} janvier 2020. Le règlement de la caisse de pension sera publié vers la mi-janvier 2020 sur notre nouvelle page d'accueil. Une CPAT info spécifique suivra sur ces ajustements.

Nous vous souhaitons un bon début d'année et nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions.